



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES
Bureau de la Coordination Générale

SAINT-DENIS, le 2 avril 2010

ARRETE N° 772
portant délégation de signature
à M. Richard BOISSON,
Sous préfet chargé de mission cohésion sociale et
jeunesse
(permanence du 2 au 5 avril 2010)

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion ;
- VU la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de **M. Michel LALANDE**, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- VU le décret du 20 novembre 2007 portant nomination de **M. Michel THEUIL** en qualité de secrétaire général de la préfecture de La Réunion ;
- VU l'arrêté du 15 avril 2005 portant nomination de **M. Jean BALLANDRAS** en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales ;
- VU le décret du 25 mars 2009 portant nomination de **M. Jean-François MONIOTTE**, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- VU le décret du Président de la République en date du 5 février 2010, nommant **M. Richard Daniel BOISSON**, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion

VU l'arrêté n° 701 du 20 mars 2008 portant organisation de la préfecture de La Réunion, modifié par l'arrêté N° 124 du 19 janvier 2010, fixant l'organigramme de la préfecture ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de La Réunion et du secrétaire général pour les affaires régionales

A R R E T E

ARTICLE 1: Délégation de signature pour l'ensemble du département est donnée à **M. Richard Daniel BOISSON**, sous préfet chargé de mission cohésion sociale et jeunesse, à l'effet de prendre, durant la période du **vendredi 2 avril 2010 au lundi 5 avril 2010**, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence en matière de sécurité publique, de sécurité civile et de réquisitions militaires, les hospitalisations d'office, les reconduites à la frontière des étrangers en situation irrégulière et les mémoires y afférents.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de La Réunion, le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur de cabinet, le sous-préfet chargé de mission cohésion sociale et jeunesse sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PRÉFET,
Michel LALANDE